

Budget fédéral 2026 : les priorités du Grand Montréal pour une économie canadienne plus compétitive et résiliente

Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) en vue du dépôt du
budget de 2026 du gouvernement du Canada

.....

Mémoire présenté à :
L'honorable François-Philippe Champagne, ministre des Finances et du Revenu national

Le 8 septembre 2026

Table des matières

Synthèse des recommandations	3
Préambule.....	6
Contexte	6
Introduction.....	6
1. Préserver la marge de manœuvre budgétaire du Canada	8
2. Améliorer l'environnement d'affaires	9
3. Soutenir les exportateurs canadiens	13
4. Utiliser les marchés publics comme levier de croissance et d'innovation	16
5. Miser sur les talents internationaux pour répondre au défi démographique ..	19
6. Accélérer la réalisation des infrastructures stratégiques du Grand Montréal .	20
7. Assurer la vitalité du centre-ville et de son cœur créatif.....	25
Conclusion	27

Synthèse des recommandations

Recommandation 1 : Préserver la marge de manœuvre budgétaire du Canada, l'équité intergénérationnelle et la confiance des entreprises en :

- a) présentant une trajectoire pluriannuelle crédible vers l'équilibre du budget de fonctionnement, intégrant l'ensemble des engagements fédéraux, notamment en matière de défense;
- b) clarifiant les critères distinguant les dépenses de fonctionnement des investissements en capital et en soumettant cette classification à une validation indépendante;
- c) maintenant des provisions suffisantes pour répondre aux éventuels chocs économiques;
- d) adoptant le ratio de la dette fédérale au PIB comme ancrage budgétaire formel.

Recommandation 2 : Consolider et accélérer les efforts fédéraux d'allègement réglementaire et administratif en :

- a) institutionnalisant les examens horizontaux de la réglementation et de la paperasserie selon un calendrier public, avec des cibles sectorielles et une publication annuelle des résultats;
- b) intégrant à la future législation des objectifs mesurables, une évaluation des coûts imposés aux PME et des mécanismes de reddition de comptes;
- c) étendant progressivement le principe du « une fois suffit » à l'ensemble de l'administration fédérale;
- d) s'appuyant sur la mise en œuvre de la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada pour renforcer la coordination avec les provinces et les territoires, notamment le gouvernement du Québec, ainsi qu'avec les municipalités lorsque pertinent, afin de réduire les doublons réglementaires.

Recommandation 3 : Renforcer la compétitivité fiscale du Canada afin de stimuler durablement l'investissement, l'innovation et la productivité des entreprises en :

- a) évaluant périodiquement l'efficacité de la superdéduction à la productivité et, si les résultats le justifient, en la pérennisant;
- b) réévaluant l'abrogation de la taxe sur les services numériques afin d'assurer une concurrence plus équitable entre les entreprises canadiennes et les grandes plateformes numériques internationales;
- c) instaurant des incitatifs fiscaux encourageant les grandes entreprises à adopter les solutions développées par des PME et des entreprises innovantes canadiennes;
- d) identifiant et corrigeant les mesures fiscales qui freinent le plus directement l'investissement, la croissance des PME et le entrepreneuriat, ainsi que le maintien, l'expansion et l'attraction au Canada de sièges sociaux et de fonctions stratégiques de décision, de recherche et d'investissement.

Recommandation 4 : Atténuer les répercussions du conflit commercial avec les États-Unis sur les entreprises en :

- a) assurant une mise en œuvre rapide et uniforme des mesures annoncées, avec des normes de service publiques, un suivi de leur utilisation et une couverture effective des entreprises directement et indirectement touchées;
- b) exemptant des contre-tarifs les intrants essentiels ou difficilement substituables et en simplifiant le processus de remise;
- c) privilégiant la conclusion d'une entente négociée avec les États-Unis protégeant les intérêts économiques du Canada et du Québec.

Recommandation 5 : Accélérer la diversification des marchés des entreprises, au Canada et à l'étranger, en :

- a) renouvelant et bonifiant le financement accordé aux ORPEX afin d'accompagner davantage de PME dans leur démarche d'exportation;
- b) bonifiant les enveloppes des programmes fédéraux de soutien à l'exportation, dont CanExport, afin de répondre à la demande et d'appuyer un plus grand nombre d'entreprises;
- c) appuyant les démarches de commercialisation et d'implantation interprovinciales des PME, en complément de la levée des obstacles réglementaires;
- d) renforçant les missions commerciales, les activités de maillage et l'accès à l'intelligence commerciale afin d'aider les entreprises à cibler les marchés les plus porteurs.

Recommandation 6 : Accroître significativement la part des marchés publics fédéraux consacrée à l'innovation canadienne en :

- a) portant progressivement à au moins 5 %, d'ici 2030, la part de la valeur des marchés fédéraux admissibles consacrée à l'achat, au développement, à l'expérimentation et au déploiement de solutions innovantes canadiennes, notamment en élargissant les programmes existants;
- b) publiant annuellement les sommes engagées, les contrats attribués, les entreprises soutenues et les résultats obtenus;
- c) intégrant davantage de critères de qualité, de performance, de durabilité et de retombées économiques dans les processus d'approvisionnement fédéraux.

Recommandation 7 : Faciliter la participation et la croissance des entreprises québécoises dans les marchés canadiens de la défense en soutenant la mise en place d'un parcours intégré d'accès et de préparation et en accélérant leur montée en capacité.

Recommandation 8 : Assurer une planification prévisible de l'immigration économique, arrimée aux besoins du marché du travail et aux capacités d'accueil du Québec, en :

- a) convenant avec le gouvernement du Québec d'un cadre d'échange de données sur les besoins de main-d'œuvre et les capacités d'accueil;
- b) consultant le gouvernement du Québec en amont des changements aux politiques fédérales d'immigration et en prévoyant des périodes de transition suffisantes;
- c) prévoyant les budgets nécessaires pour accélérer le traitement des candidats sélectionnés par le Québec, moderniser et automatiser certaines étapes administratives et faciliter le maintien de leur statut de travail pendant ce traitement;
- d) adaptant, en concertation avec le Québec, les programmes fédéraux d'immigration temporaire aux besoins des secteurs stratégiques.

Recommandation 9 : Soutenir la réalisation des infrastructures stratégiques du Grand Montréal et du Québec afin de renforcer la compétitivité, la diversification des marchés et la sécurité énergétique du Canada en :

- a) veillant, en collaboration avec le gouvernement du Québec et les municipalités concernées, à la réalisation rapide des projets structurants de la métropole – notamment le terminal portuaire de Contrecoeur, la modernisation de l'aéroport international Montréal-Trudeau et le train à grande vitesse Alto – et en appuyant financièrement l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal;
- b) mobilisant davantage les capitaux institutionnels et en renforçant le rôle de la Banque de l'infrastructure du Canada comme catalyseur de capitaux privés;
- c) établissant, avec le gouvernement du Québec et les municipalités concernées, un mécanisme de coordination des grands projets métropolitains afin d'accélérer les autorisations, dans le respect des compétences de chaque ordre de gouvernement;

- d) précisant les modalités et le calendrier de déploiement des 10 G\$ en fonds fédéraux et mesures de soutien annoncés pour les projets issus de l'entente Québec–Terre-Neuve-et-Labrador, dont le soutien au financement de Gull Island;
- e) adaptant aux échéanciers de ces projets la date limite de mise en service donnant droit au crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre.

Recommandation 10 : Appuyer, en partenariat avec le gouvernement du Québec, les infrastructures nécessaires à la mobilité et à l'augmentation de l'offre de logements dans le Grand Montréal en :

- a) soutenant le maintien et la modernisation des infrastructures de transport collectif, notamment celles de la STM;
- b) accélérant le financement des infrastructures urbaines montréalaises via le volet de prestation directe du Fonds pour bâtir des collectivités fortes et en soutenant la mise en place des modèles de financement innovants nécessaires au développement des secteurs Bridge-Bonaventure et Namur-Hippodrome;
- c) convenant avec le gouvernement du Québec d'exigences harmonisées de gestion des actifs et de suivi de l'état des infrastructures pour les projets cofinancés, en évitant les doublons administratifs.

Recommandation 11 : Renforcer durablement la vitalité économique, sociale et culturelle du centre-ville de la métropole francophone en :

- a) concluant une entente décennale avec la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec afin d'assurer un financement stable et prévisible du centre-ville;
- b) augmentant, en partenariat avec le gouvernement du Québec et les municipalités concernées, la contribution fédérale à une réponse durable à la crise de l'itinérance dans le Grand Montréal;
- c) consolidant la place de Montréal et du Québec comme pôles culturels, notamment en adaptant le régime d'assurance-emploi aux réalités des artistes et des travailleurs culturels.

Préambule

Forte d'un réseau de près de 8 000 membres, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (ci-après « la Chambre ») agit sur trois fronts : elle porte la voix du milieu économique, offre des services spécialisés aux entreprises et à leurs employés et mène des initiatives d'impact pour assurer l'essor de la métropole. Depuis plus de 200 ans, elle intervient dans des dossiers déterminants pour la prospérité des entreprises et de la métropole. Avec l'appui de ses spécialistes, la Chambre vise à accélérer la création et la croissance des entreprises de toutes tailles, ici et à l'international.

Contexte

La Chambre soumet ses recommandations dans le cadre de la préparation du budget de 2026 du gouvernement du Canada. Fidèle à sa mission, elle relaie les priorités du milieu économique du Grand Montréal auprès du gouvernement fédéral.

Introduction

L'économie canadienne évolue dans un contexte marqué par de profondes transformations. Les tensions commerciales persistantes avec les États-Unis, la réorganisation des chaînes d'approvisionnement et la concurrence accrue pour attirer les investissements amènent le Canada à repenser les leviers qui soutiennent sa croissance et sa prospérité.

Malgré ce contexte difficile, plusieurs indicateurs témoignent de la résilience de l'économie canadienne et montréalaise. La moyenne canadienne du taux de chômage de janvier à juillet 2026 s'établissait à 6,6 %, en baisse par rapport à 6,8 % un an plus tôt¹. À Montréal, le taux de chômage moyen pour les sept premiers mois de 2026 atteignait 6,7 %, soit le même niveau qu'en 2025 et un niveau comparable à la moyenne canadienne. Cette stabilité montre que le marché du travail continue de bien résister à l'incertitude économique.

L'inflation canadienne se situait à 3,0 % en juillet 2026², soit dans le haut de la fourchette visée par la Banque du Canada, qui maintient son taux directeur à 2,25 % depuis octobre 2025. Le Québec et Montréal demeurent toutefois davantage exposés aux pressions inflationnistes, avec un taux d'inflation de 3,3 %.

La croissance économique reste positive, quoique modeste. La Banque du Canada prévoit une progression du PIB réel de 0,7 % en 2026 avant un rebond à 1,8 % en 2027³. Au Québec, la croissance devrait être plus faible encore, à 0,4 % en 2026 et 1,4 % en 2027 selon les prévisions de Desjardins⁴. Dans ce contexte de croissance limitée, l'amélioration de la productivité, le renforcement de la compétitivité et la diversification des marchés demeurent des piliers essentiels pour soutenir la création de richesse et assurer la prospérité à long terme du Canada et du Grand Montréal.

Une compétitivité à renforcer dans un contexte de concurrence accrue

Depuis le budget de 2025, le gouvernement fédéral a multiplié les initiatives visant à renforcer la capacité productive du pays et à soutenir sa compétitivité. Les mesures annoncées témoignent d'une évolution de l'approche gouvernementale, qui mise davantage sur les investissements stratégiques, les infrastructures, les marchés publics, l'accélération de la réalisation des grands projets et les leviers fiscaux pour soutenir la croissance économique du pays.

¹ Institut de la statistique du Québec (ISQ), *Emploi et taux de chômage, Québec, Canada, provinces canadiennes et RMR de Montréal*, mis à jour le 7 août 2026, [en ligne](#).

² ISQ, *Indice des prix à la consommation (IPC), indice d'ensemble, Canada, Québec, RMR de Montréal et RMR de Québec, données mensuelles non désaisonnalisées (2002=100)*, mis à jour le 17 août 2026, [en ligne](#).

³ Banque du Canada, *La Banque du Canada maintient le taux directeur à 2¼ %, 15 juillet 2026*, [en ligne](#).

⁴ Desjardins, *La croissance rebondit au Canada malgré les nombreux obstacles*, 20 août 2026, [en ligne](#).

Parmi les principales initiatives structurantes figurent entre autres la Stratégie industrielle de défense, le Fonds pour un Canada fort, doté de 25 G\$ sur trois ans, le Fonds pour bâtir des collectivités fortes, doté de 51 G\$ sur dix ans, la Stratégie nationale sur l'électricité ainsi que la politique « Achetez canadien ». Ces mesures traduisent une volonté de renforcer les capacités économiques du pays dans un environnement international plus concurrentiel.

La Chambre accueille favorablement cette orientation. Toutefois, les défis auxquels fait face le Canada ne pourront être relevés uniquement par l'annonce de nouveaux programmes ou de nouveaux investissements. Les sommes engagées devront servir de véritable levier pour catalyser davantage d'investissements privés et se traduire par des projets réalisés, des gains de productivité concrets et de nouvelles occasions d'exportation pour les entreprises canadiennes.

Une marge de manœuvre budgétaire limitée

Cette volonté d'investir davantage s'inscrit dans un contexte où les finances publiques demeurent sous pression. Le gouvernement fédéral prévoit un déficit de 66,9 G\$ en 2025-2026, soit 2,1 % du PIB, et s'est fixé comme objectif d'équilibrer les dépenses de fonctionnement et les revenus d'ici 2028-2029⁵. Selon son cadre de budgétisation des investissements, les investissements en capital représenteraient alors la totalité du déficit budgétaire, projeté à 53,2 G\$ en 2030-2031. La directrice parlementaire du budget souligne toutefois que les critères utilisés pour distinguer les dépenses de fonctionnement des investissements en capital doivent être clarifiés et faire l'objet d'une validation indépendante.

Le ratio de la dette fédérale au PIB devrait passer de 41,1 % en 2025-2026 à un sommet de 41,9 % en 2028-2029, avant de redescendre à 41,6 % en 2030-2031. À l'échelle de l'ensemble des administrations publiques, la dette brute consolidée et ajustée du Canada représentait environ 107 % du PIB en 2024, un niveau proche de la moyenne de l'OCDE. La dette nette canadienne demeure par ailleurs faible en comparaison internationale.

Ces données montrent que le Canada conserve une situation budgétaire relativement favorable, mais rappellent également l'importance de préserver une marge de manœuvre suffisante dans un contexte d'incertitude économique et de besoins croissants, notamment en matière de défense.

Dans ce contexte, l'enjeu ne réside pas seulement dans le niveau des investissements publics. Il importe également d'en maximiser les retombées économiques. Le gouvernement devra s'assurer que les sommes engagées contribuent réellement à accroître la productivité, à stimuler l'investissement, à soutenir l'innovation et à renforcer la compétitivité du Canada.

Une diversification des marchés nécessaire, mais de longue haleine

Les derniers développements commerciaux rappellent également l'importance de réduire la dépendance du Canada envers le marché américain, qui demeurera un partenaire commercial incontournable pour la majorité de nos entreprises. Alors que le processus formel de révision de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) a été amorcé en juillet 2026, les tensions commerciales se sont intensifiées avec l'entrée en vigueur de nouveaux tarifs américains le 22 août et de contre-tarifs canadiens le 8 septembre.

Le gouvernement fédéral s'est donné comme objectif de doubler les exportations vers les marchés autres que les États-Unis au cours de la prochaine décennie afin de générer 300 milliards de dollars supplémentaires en échanges commerciaux. À cette fin, de nouveaux accords de libre-échange ont notamment été conclus avec l'Indonésie et l'Équateur, tandis que des négociations se poursuivent avec l'Inde et d'autres partenaires stratégiques.

Malgré ces efforts, les États-Unis demeurent de loin le principal marché d'exportation du Canada et du Québec. En juin 2026, 68 % des exportations québécoises étaient toujours destinées au marché américain, et ce, malgré une baisse de 7,6 % des exportations vers ce marché au cours du premier semestre de

⁵ Gouvernement du Canada, *Un Canada fort pour tous – Mise à jour économique du printemps de 2026*, 28 avril 2026, [en ligne](#).

l'année⁶. Le Grand Montréal se trouve au cœur de cette relation commerciale : la métropole compte près de 6 600 établissements exportateurs et concentre 61 % des entreprises exportatrices du Québec⁷.

Cette tendance montre que, malgré les progrès réalisés en matière de diversification des marchés, la prospérité du Québec et du Grand Montréal demeure étroitement liée à la relation économique avec les États-Unis. Elle rappelle également qu'il s'agit d'un objectif de long terme qui ne peut être atteint du jour au lendemain.

Le Grand Montréal, un moteur de la prospérité canadienne

Ces enjeux revêtent une importance particulière pour le Grand Montréal, moteur de croissance du Québec et deuxième pôle économique du Canada.

La région métropolitaine abrite plusieurs secteurs stratégiques pour l'avenir économique du pays, notamment l'aérospatiale, les sciences de la vie, le manufacturier, l'énergie, les technologies, l'intelligence artificielle, les secteurs de la défense et des technologies à double usage ainsi que les industries culturelles et créatives. Plusieurs de ces secteurs figurent au cœur des priorités du gouvernement fédéral en matière de productivité, d'innovation et de sécurité économique.

Le Grand Montréal constitue également une porte d'entrée essentielle sur les marchés mondiaux grâce à ses infrastructures stratégiques, notamment le Port de Montréal, qui connecte l'est du Canada à plus de 140 partenaires commerciaux, l'aéroport international Montréal-Trudeau et son réseau ferroviaire intégré.

Dans ce contexte, le budget de 2026 représente une occasion de consolider les conditions nécessaires à la croissance de la productivité, à l'investissement, à l'innovation et à l'expansion des marchés d'exportation. Les recommandations présentées dans ce mémoire visent à renforcer la capacité du Canada et du Grand Montréal à soutenir durablement la création de richesse et la prospérité des entreprises et des citoyens.

1. Préserver la marge de manœuvre budgétaire du Canada

Dans son budget de 2025, le gouvernement du Canada a adopté une nouvelle approche budgétaire visant à distinguer les dépenses de fonctionnement des investissements en capital. La Chambre avait alors salué cette orientation. Il est en effet pertinent et souhaitable de distinguer les dépenses courantes des investissements qui contribuent à accroître la capacité productive du pays et à soutenir sa prospérité à long terme.

Une trajectoire budgétaire à préciser pour les dépenses de défense

Cette réflexion est d'autant plus importante que plusieurs engagements annoncés par le gouvernement pourraient avoir des répercussions importantes sur les finances publiques au cours des prochaines années. C'est notamment le cas de l'engagement du Canada à consacrer, d'ici 2035, au moins 3,5 % de son PIB aux besoins fondamentaux de défense et jusqu'à 1,5 % à des investissements plus larges liés à la défense, à la sécurité et à la résilience, pour un total de 5 % conformément à l'engagement pris auprès de l'OTAN.

Bien que cet objectif réponde à un contexte géopolitique en évolution, sa trajectoire financière demeure encore imprécise à ce jour. L'atteinte du volet de 3,5 % consacré aux dépenses de défense de base pourrait nécessiter des dépenses de 159 G\$ en 2035-2036, ce qui ajouterait 63 G\$ au déficit fédéral cette année-

⁶ ISQ, *Exportations vers les principaux pays, non désaisonnalisées et en dollars courants*, Québec, juin 2026, mis à jour le 18 août 2026, [en ligne](#).

⁷ Ville de Montréal, *COUP D'OEIL : Les exportations des biens, Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal*, juillet 2025, [en ligne](#).

là, entraînant une hausse du ratio dette-PIB de 6,3 points de pourcentage⁸. Compte tenu des montants en jeu, une meilleure visibilité quant aux répercussions budgétaires à long terme des engagements en matière de défense est souhaitable.

Cette visibilité doit aussi permettre de préserver une marge de prudence suffisante pour répondre à d'éventuels chocs économiques. Les tensions tarifaires récentes illustrent l'importance de prévoir des provisions budgétaires claires afin de soutenir rapidement les entreprises et les travailleurs touchés, sans compromettre les investissements structurants ni la trajectoire de retour à l'équilibre.

Un ancrage clair en matière d'endettement

Cela étant dit, la distinction entre dépenses de fonctionnement et investissements en capital ne saurait remplacer l'existence d'ancrages budgétaires clairs en matière d'endettement. Le gouvernement s'est déjà doté de cibles relatives à l'élimination du déficit de fonctionnement d'ici 2028-2029 ainsi qu'à la réduction graduelle du déficit en pourcentage du PIB, de 2,1 % en 2025-2026 à 1,4 % en 2030-2031. Dans ce contexte, la Chambre estime qu'il devrait également envisager l'adoption d'une cible formelle de ratio dette-PIB, comme le recommande le Fonds monétaire international⁹. Une telle approche compléterait le cadre budgétaire actuel, contribuerait à préserver l'équité intergénérationnelle et donnerait aux entreprises un signal de stabilité quant à la viabilité des finances publiques à long terme.

Recommandation 1 : Préserver la marge de manœuvre budgétaire du Canada, l'équité intergénérationnelle et la confiance des entreprises en :

- a) présentant une trajectoire pluriannuelle vers l'équilibre du budget de fonctionnement, intégrant l'ensemble des engagements fédéraux, notamment en matière de défense;***
- b) clarifiant les critères distinguant les dépenses de fonctionnement des investissements en capital et en soumettant cette classification à une validation indépendante;***
- c) maintenant des provisions suffisantes pour répondre aux éventuels chocs économiques;***
- d) adoptant le ratio de la dette fédérale au PIB comme ancrage budgétaire formel.***

2. Améliorer l'environnement d'affaires

Dans un contexte où le Canada cherche à accroître sa productivité, à attirer davantage d'investissements et à soutenir la croissance des entreprises, l'amélioration de l'environnement d'affaires demeure un levier important de compétitivité. Au-delà des programmes de soutien, les entreprises ont besoin d'un cadre fiscal compétitif, d'une réglementation efficace et de processus administratifs simples pour investir, innover et croître.

La Chambre reconnaît les efforts déployés par le gouvernement fédéral afin d'améliorer l'environnement d'affaires et de renforcer la compétitivité du Canada. Des gains supplémentaires demeurent toutefois possibles. La réduction du fardeau réglementaire et administratif ainsi que le maintien d'un régime fiscal compétitif doivent continuer de figurer parmi les priorités du gouvernement.

Réduire le fardeau réglementaire et administratif

Les exigences administratives, les délais de traitement et les chevauchements réglementaires continuent de freiner l'investissement et la croissance des entreprises. Pour ces dernières, le temps consacré à la conformité est autant de temps qui n'est pas consacré à l'innovation, au développement des marchés ou à l'amélioration de la productivité.

⁸ DPB, *Évaluation par la DPB de la Mise à jour économique du printemps : principales priorités d'investissement du gouvernement dans les immobilisations*, 4 mai 2026, [en ligne](#).

⁹ Fonds monétaire international, *IMF Executive Board Concludes 2025 Article IV Consultation with Canada*, 21 janvier 2026, [en ligne](#).

Cette réalité est particulièrement présente chez les PME. Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), celles-ci consacrent en moyenne l'équivalent de 32 jours de travail par année à des tâches administratives. Le coût de ce fardeau est estimé à près de 51 G\$ annuellement¹⁰.

La Chambre salue l'examen du fardeau administratif amorcé en juillet 2025, les premières mesures de simplification annoncées en janvier 2026 ainsi que la mise en place d'examen horizontal de la paperasserie. La priorité doit maintenant être d'inscrire ces travaux dans une démarche permanente, assortie d'un calendrier public, de cibles sectorielles mesurables et d'une reddition de comptes annuelle. Ces examens devraient être menés en collaboration avec les entreprises et en ciblant d'abord les secteurs où la réglementation nuit le plus à l'investissement et à la productivité, notamment le secteur manufacturier.

La Chambre accueille également favorablement la volonté du gouvernement d'améliorer la transparence et la performance du système réglementaire par le biais d'une stratégie de mesure du rendement. Celle-ci devra s'accompagner d'indicateurs clairs et mesurables et de la publication annuelle des progrès réalisés.

Dans cette optique, le gouvernement devrait aussi envisager l'établissement de cibles sectorielles de réduction du fardeau administratif, en commençant par les secteurs où la réglementation a le plus d'incidence sur la productivité, notamment le secteur manufacturier¹¹.

La Chambre salue également l'adoption de la Loi sur l'unité de l'économie canadienne, dont la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026. En permettant que certaines exigences provinciales ou territoriales comparables soient reconnues comme satisfaisant aux exigences fédérales, cette loi constitue une avancée pour réduire les obstacles au commerce intérieur et les formalités administratives. Sa portée demeure toutefois limitée aux exigences fédérales liées à la circulation interprovinciale des biens, des services et des travailleurs. Ottawa devrait donc poursuivre, de concert avec les provinces et les territoires, notamment le gouvernement du Québec, ainsi qu'avec les municipalités lorsque pertinent, l'identification et l'élimination des exigences redondantes, dans le respect des compétences de chaque ordre de gouvernement.

Des principes concrets pour simplifier les interactions avec l'État

La Chambre salue la volonté du gouvernement d'adopter une nouvelle législation sur la réduction de la paperasserie. À cet égard, Ottawa devrait envisager d'aller au-delà du principe du « un pour un » prévu dans la *Loi sur la réduction de la paperasse* de 2015 en s'inspirant de la règle du « deux pour un » en vigueur au Québec, qui vise à éliminer deux exigences administratives pour chaque nouvelle obligation introduite.

Enfin, la Chambre encourage également le gouvernement à mettre en œuvre le principe du « une fois suffit », selon lequel une entreprise ne devrait pas avoir à transmettre à répétition des renseignements que l'administration fédérale détient déjà. Il reviendrait alors au gouvernement d'utiliser les renseignements déjà disponibles au sein de l'administration fédérale plutôt que de solliciter de nouveau les entreprises. Déjà en cours d'adoption dans le cadre du Programme d'approvisionnement auprès des petites entreprises (PAPE), cette approche gagnerait à être étendue à l'ensemble des services gouvernementaux afin d'améliorer l'efficacité de l'État tout en réduisant les coûts administratifs pour les entreprises.

Recommandation 2 : Consolider et accélérer les efforts fédéraux d'allègement réglementaire et administratif en :

- a) institutionnalisant les examens horizontaux de la réglementation et de la paperasserie selon un calendrier public, avec des cibles sectorielles et une publication annuelle des résultats;**
- b) intégrant à la future législation des objectifs mesurables, une évaluation des coûts imposés aux PME et des mécanismes de reddition de comptes;**

¹⁰ Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *Rapport sur la paperasserie au Canada*, 27 janvier 2025, [en ligne](#).

¹¹ La Presse, *Réindustrialisation : L'urgence de passer à l'action*, 18 juin 2026, [en ligne](#).

- c) **étendant progressivement le principe du « une fois suffit » à l'ensemble de l'administration fédérale;**
- d) **s'appuyant sur la mise en œuvre de la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada pour renforcer la coordination avec les provinces et les territoires, notamment le gouvernement du Québec, ainsi qu'avec les municipalités lorsque pertinent, afin de réduire les dédoublements réglementaires.**

Une fiscalité au service de la productivité

La croissance à long terme de l'économie canadienne repose en grande partie sur la capacité des entreprises à investir dans leur productivité. Or, les signaux demeurent préoccupants. Sur les quatre dernières décennies, le Québec a maintenu une croissance annuelle moyenne d'à peine 1 % de sa productivité¹². Depuis 2005, la production manufacturière par habitant au Canada a diminué de 30 %, alors qu'elle a progressé d'environ 10 % aux États-Unis¹³. Ce retard se traduit par moins d'investissements, une croissance plus faible et un affaiblissement graduel de notre compétitivité.

Dans ce contexte, la fiscalité demeure l'un des principaux leviers à la disposition des gouvernements pour stimuler l'investissement privé. Les décisions d'investissement des entreprises s'évaluent sur plusieurs années et sont fortement influencées par la stabilité et la prévisibilité du cadre fiscal dans lequel elles évoluent. Le gouvernement doit donc s'assurer que les mesures fiscales en place soutiennent effectivement l'investissement productif, la croissance des PME, la relève entrepreneuriale ainsi que le maintien et l'attraction de sièges sociaux au Canada.

Une superdéduction à évaluer périodiquement

La Chambre a accueilli favorablement les mesures annoncées dans le budget de 2025 visant à accroître les investissements des entreprises grâce à la superdéduction à la productivité. En combinant l'incitatif à l'investissement accéléré et la passation en charges immédiate, cette mesure améliore l'attractivité des investissements en machinerie, en équipements, en automatisation et en technologies. Elle a également l'avantage de cibler les dépenses d'investissement plutôt que les revenus, conformément aux meilleures pratiques promues par l'OCDE¹⁴.

Comme pour toute mesure fiscale, les effets de cette superdéduction devront toutefois faire l'objet d'un suivi périodique et public afin d'évaluer son efficacité sur l'investissement privé et d'ajuster les paramètres au besoin.

Cette question est d'autant plus importante que l'environnement concurrentiel a évolué rapidement avec l'adoption par les États-Unis du *One Big Beautiful Bill Act* à l'été 2025. Cette réforme a rendu permanentes plusieurs mesures fiscales favorisant l'investissement des entreprises, notamment l'amortissement accéléré¹⁵. Dans un contexte où les politiques industrielles et tarifaires américaines visent explicitement à attirer les investissements manufacturiers, le Canada doit maintenir un environnement fiscal concurrentiel.

Or, les dispositions actuelles de la superdéduction à la productivité prévoient un début d'élimination progressive à compter de 2030 et une disparition complète d'ici 2033. Pour les entreprises appelées à planifier des projets d'investissement majeurs, cette échéance demeure relativement rapprochée.

La Chambre avait reçu favorablement la décision du gouvernement de prolonger la mesure jusqu'en 2033. Toutefois, pour stimuler durablement l'investissement et améliorer la productivité de l'économie à long terme, le gouvernement devrait envisager de rendre la superdéduction permanente et d'en adapter les paramètres selon l'évaluation périodique de son efficacité. D'après les estimations du gouvernement

¹² Centre sur la productivité et la prospérité, *Productivité et prospérité au Québec : Bilan édition 2026*, mai 2026, [en ligne](#).

¹³ Banque Nationale, *Special Report: The atrophy of the Canadian manufacturing sector has gone too far*, 23 décembre 2024, [en ligne](#).

¹⁴ OCDE, *A Practical Guide to Investment Tax Incentives*, 2025, [en ligne](#).

¹⁵ Internal Revenue Service, Treasury, *IRS issue guidance on the additional first year depreciation deduction amended as part of the One, Big, Beautiful Bill*, 14 janvier 2026, [en ligne](#).

fédéral, elle pourrait générer jusqu'à 9 G\$ de retombées économiques par année au cours de la prochaine décennie¹⁶. Ce levier doit être pleinement mis à profit.

Une taxation équitable dans l'économie numérique

L'environnement fiscal doit également assurer une concurrence équitable entre les entreprises qui exercent leurs activités au Canada. Depuis l'abrogation de la Loi sur la taxe sur les services numériques annoncée en juin 2025, la question du traitement fiscal de certains revenus numériques tirés du marché canadien par de grandes multinationales se pose de nouveau.

La taxe sur les services numériques visait les grandes entreprises numériques dont les revenus mondiaux excédaient 750 M€ ainsi que certaines entreprises canadiennes de très grande taille. Elle s'appliquait à un taux de 3 % sur certains revenus générés au Canada, notamment ceux provenant des marchés en ligne, de la publicité numérique, des médias sociaux et de l'exploitation des données d'utilisateurs¹⁷.

Des incitatifs pour soutenir les entreprises innovantes

L'amélioration de la productivité passe également par une plus grande adoption des innovations développées au Canada. Pour plusieurs PME et jeunes pousses innovantes, l'obtention d'un premier client constitue souvent le principal obstacle à la commercialisation de leurs solutions.

La Chambre encourage le gouvernement fédéral à examiner des incitatifs fiscaux ciblés encourageant les grandes entreprises à devenir les premières clientes de PME et d'entreprises innovantes canadiennes. Une telle approche favoriserait l'adoption de nouvelles technologies, le développement de chaînes d'approvisionnement locales et la croissance d'entreprises à fort potentiel.

Un cadre fiscal plus favorable aux PME, au repreneuriat et aux sièges sociaux

Le repreneuriat représente un enjeu stratégique pour l'économie québécoise. Près de 38 000 PME devront trouver une relève d'ici 2029¹⁸. La réussite de ces transferts est essentielle pour préserver les emplois, les sièges sociaux, les savoir-faire et le tissu entrepreneurial des régions.

La Chambre salue à cet égard la décision annoncée dans la Mise à jour économique du printemps 2026 de rendre permanente l'exonération fiscale applicable aux fiducies collectives des employés¹⁹. Cette mesure facilite notamment les transferts d'entreprises vers les travailleurs et contribue à diversifier les modèles de relève entrepreneuriale.

Les sièges sociaux constituent également un actif stratégique pour l'économie métropolitaine. En 2024, le Grand Montréal en comptait 392, employant plus de 46 000 personnes, soit près des deux tiers des sièges sociaux du Québec et les trois quarts des emplois qui y sont associés²⁰. Au-delà des emplois qualifiés qu'ils génèrent, ces centres de décision concentrent des fonctions stratégiques en matière d'investissement, de recherche, d'approvisionnement et de développement des marchés, tout en soutenant un vaste réseau de fournisseurs et de services professionnels. Comme leur nombre a peu progressé depuis 2012, le cadre fiscal fédéral doit contribuer à retenir les centres de décision existants, à favoriser leur expansion et à attirer de nouvelles fonctions stratégiques au Canada.

Au-delà de la continuité des entreprises, le repreneuriat constitue également un levier de productivité et d'innovation. En facilitant la reprise, la modernisation et la croissance d'entreprises existantes, il contribue à maintenir les emplois, les savoir-faire, les sièges sociaux et la vitalité économique des régions. Certaines mesures fiscales peuvent toutefois complexifier les transferts d'entreprises, limiter les projets de croissance

¹⁶ Gouvernement du Canada, *Un Canada fort pour tous : Mise à jour économique du printemps de 2026*, 28 avril 2026, [en ligne](#).

¹⁷ DPB, *Taxe sur les services numériques*, 17 octobre 2023, [en ligne](#).

¹⁸ Repreneuriat Québec, *38 000 entreprises en quête de relève d'ici 2029*, 2026, [en ligne](#).

¹⁹ Gouvernement du Canada, *Un Canada fort pour tous : Mise à jour économique du printemps de 2026*, 28 avril 2026, [en ligne](#).

²⁰ Statistique Canada, *Sièges sociaux et emploi dans les sièges sociaux*, tableau 33-10-0110-01, données de 2024, diffusé le 2 février 2026, [en ligne](#); calculs de la CCMM.

des PME ou rendre moins attrayant le maintien d'activités stratégiques au Canada. La Chambre encourage donc le gouvernement à identifier et à corriger les dispositions fiscales qui freinent le plus directement l'investissement, le entrepreneuriat, la croissance des PME et le maintien ou l'attraction de sièges sociaux au Canada.

Recommandation 3 : Renforcer la compétitivité fiscale du Canada afin de stimuler durablement l'investissement, l'innovation et la productivité des entreprises en :

- a) évaluant périodiquement l'efficacité de la superdéduction à la productivité et, si les résultats le justifient, en la pérennisant;**
- b) réévaluant l'abrogation de la taxe sur les services numériques afin d'assurer une concurrence plus équitable entre les entreprises canadiennes et les grandes plateformes numériques internationales;**
- c) instaurant des incitatifs fiscaux encourageant les grandes entreprises à adopter les solutions développées par des PME et des entreprises innovantes canadiennes;**
- d) identifiant et corrigeant les mesures fiscales qui freinent le plus directement l'investissement, la croissance des PME et le entrepreneuriat, ainsi que le maintien, l'expansion et l'attraction au Canada de sièges sociaux et de fonctions stratégiques de décision, de recherche et d'investissement.**

3. Soutenir les exportateurs canadiens

Les tensions commerciales avec les États-Unis fragilisent les entreprises canadiennes et rappellent l'importance de réduire notre exposition à un nombre limité de marchés. Dans ce contexte, la réponse du gouvernement doit conjuguer des mesures immédiates pour aider les entreprises affectées à absorber le choc et des initiatives structurantes pour accroître leur capacité à se développer ailleurs au Canada et à l'international. Cette approche permettra à la fois de protéger le tissu économique à court terme et de renforcer la résilience du pays à plus long terme.

Un soutien temporaire pour les entreprises directement touchées par les tarifs douaniers

Les récentes mesures tarifaires américaines représentent un nouveau choc pour plusieurs secteurs de l'économie canadienne. Selon les estimations de la Banque Nationale, les nouveaux tarifs portent le taux moyen de droits de douane appliqués aux exportations québécoises à près de 11 %, faisant du Québec la province la plus touchée²¹. À l'échelle du pays, jusqu'à 130 000 emplois pourraient être exposés aux conséquences de cette détérioration des conditions commerciales²².

Dans ce contexte, la Chambre salue les mesures totalisant 7,5 G\$ annoncées par le gouvernement fédéral afin de soutenir les entreprises, les travailleurs et l'économie canadienne. Une intervention gouvernementale demeure nécessaire pour aider les entreprises à traverser cette période d'incertitude et à préserver leurs activités. Les ajustements récemment apportés à l'Initiative régionale de réponse tarifaire vont dans la bonne direction, notamment par l'augmentation du plafond des contributions non remboursables de 1 M\$ à 3 M\$, incluant désormais un soutien aux besoins démontrés en liquidités, ainsi que par la possibilité d'obtenir jusqu'à 2 M\$ en soutien à la liquidité.

Les mesures de soutien devraient être conçues de manière à soutenir la liquidité des entreprises sans aggraver leur niveau d'endettement. L'expérience de la pandémie a démontré que plusieurs entreprises, en particulier les PME, demeurent fragilisées par l'accumulation de dettes contractées pour faire face à des chocs externes. Dans les circonstances actuelles, les aides non remboursables devraient être privilégiées lorsque possible, notamment pour les entreprises les plus directement touchées par les tarifs douaniers. Le

²¹ Banque Nationale du Canada, *Canada-U.S. Trade: New Tariffs Raise the Stakes*, 24 août 2026, [en ligne](#).

²² *Idem*.

gouvernement devrait également veiller à ce que les mécanismes d'aide soient simples, prévisibles et rapides à déployer.

La Chambre invite également le gouvernement à considérer des mesures temporaires d'allègement fiscal ciblées pour les entreprises touchées par les tarifs, une mesure parmi les plus utiles pour les entreprises selon un récent sondage de la Fédération des chambres de commerce du Québec²³. Un congé ou un allègement temporaire de l'impôt sur le revenu des sociétés pourrait notamment contribuer à préserver les liquidités nécessaires au maintien des activités et de l'emploi durant cette période de turbulence. De telles mesures devraient rester en place aussi longtemps que les effets des droits de douane se font ressentir par les entreprises.

Des contre-tarifs ciblés et temporaires

Par ailleurs, toute réponse tarifaire du Canada devrait être calibrée de façon à préserver la compétitivité des entreprises d'ici. Les contre-tarifs devraient éviter de cibler des intrants essentiels et les produits difficilement substituables qui sont intégrés aux chaînes de valeur canadiennes. Dans le cas contraire, les contre-mesures risqueraient d'accroître les coûts de production des entreprises déjà touchées par les tensions commerciales et d'affaiblir davantage leur position concurrentielle.

Enfin, la situation commerciale nord-américaine demeurera volatile tant qu'une entente durable n'aura pas été conclue avec les États-Unis. La Chambre et ses partenaires du milieu économique encouragent donc le gouvernement à privilégier une solution négociée permettant de rétablir des conditions commerciales plus stables et prévisibles pour les entreprises canadiennes, dans le respect des intérêts du Canada et du Québec.

Recommandation 4 : Atténuer les répercussions du conflit commercial avec les États-Unis sur les entreprises en :

- a) assurant une mise en œuvre rapide et uniforme des mesures annoncées, avec des normes de service publiques, un suivi de leur utilisation et une couverture effective des entreprises directement et indirectement touchées;***
- b) exemptant des contre-tarifs les intrants essentiels ou difficilement substituables et en simplifiant le processus de remise;***
- c) privilégiant la conclusion d'une entente négociée avec les États-Unis protégeant les intérêts économiques du Canada et du Québec.***

Aider les entreprises à diversifier leurs marchés

La diversification des marchés est devenue un impératif stratégique pour l'économie canadienne. Pour atteindre son objectif de générer 300 G\$ d'échanges commerciaux additionnels avec les marchés autres que les États-Unis au cours de la prochaine décennie, le gouvernement devra poursuivre et renforcer son appui aux exportateurs canadiens.

La Chambre accueille également favorablement la création, en juillet 2026, du Bureau des exportations stratégiques. Son action devra toutefois se traduire par un accès concret pour les PME, en complément des services de proximité offerts par les ORPEX et des programmes comme CanExport.

Pour de nombreuses PME, l'accès à de nouveaux marchés demeure un processus complexe qui s'échelonne sur plusieurs années. Adapter ses produits aux exigences locales, obtenir les certifications requises, identifier des partenaires de confiance, comprendre les cadres réglementaires et développer une présence commerciale à l'étranger représentent des défis importants. La diversification des marchés exige

²³ Fédération des chambres de commerce du Québec, *Sondage express : Impacts des tarifs américains sur les entreprises québécoises*, août 2026, [en ligne](#).

donc un accompagnement soutenu ainsi que des outils adaptés aux besoins des entreprises à chaque étape de leur parcours exportateur.

Dans cette perspective, le gouvernement devrait renforcer le financement accordé aux organismes d'accompagnement à l'exportation. Les organismes régionaux de promotion des exportations (ORPEX), dont la Chambre fait partie, jouent un rôle essentiel dans la préparation des PME aux marchés internationaux en les aidant à structurer leur démarche, à évaluer leur potentiel exportateur et à élaborer une stratégie adaptée à leurs capacités. Un soutien financier accru permettrait d'élargir le bassin d'entreprises prêtes à tirer pleinement parti des réseaux commerciaux et diplomatiques du Canada à l'étranger.

Les programmes gouvernementaux de soutien à l'exportation devraient également être renforcés afin d'être suffisamment dotés pour répondre à la demande. À cet égard, les programmes CanExport PME, Exportation créative Canada et Agri-marketing Diversification jouent un rôle important en réduisant les coûts et les risques associés à la prospection de nouveaux marchés. Or, les ressources actuellement disponibles demeurent limitées. À titre d'exemple, le programme CanExport PME a reçu près de 4 000 demandes en 2025-2026, mais seulement 40 % des demandes admissibles ont pu être approuvées en raison des enveloppes disponibles²⁴. Une bonification du financement permettrait d'accompagner un plus grand nombre d'entreprises dans leurs démarches de diversification. Le gouvernement devrait également simplifier les processus administratifs et réduire les délais de traitement afin de faciliter l'accès à ces programmes.

Le commerce intérieur comme première étape de diversification

La diversification passe également par un marché canadien plus ouvert. Pour plusieurs PME, l'expansion dans d'autres provinces constitue une première étape plus accessible que l'internationalisation. Un soutien accru aux démarches de commercialisation et d'implantation interprovinciales contribuerait à réduire les barrières au commerce intérieur tout en offrant aux entreprises de nouvelles occasions de croissance et une première expérience en exportation.

Les missions commerciales et les activités de maillage demeurent des leviers importants pour aider les entreprises à s'intégrer à de nouveaux marchés. En facilitant les rencontres avec des clients potentiels, des donneurs d'ordres et des partenaires stratégiques, ces initiatives permettent de transformer plus rapidement les occasions d'affaires en projets concrets et d'accélérer l'intégration des entreprises canadiennes aux chaînes d'approvisionnement mondiales.

Enfin, plusieurs PME disposent de ressources limitées pour analyser les occasions d'affaires à l'international. Un meilleur accès à de l'intelligence commerciale et à des données de marché à jour permettrait aux entreprises de mieux cibler les marchés offrant le plus fort potentiel et de prendre des décisions plus éclairées. Dans un environnement commercial de plus en plus complexe, l'accès à une information stratégique de qualité constitue un avantage concurrentiel important.

Recommandation 5 : Accélérer la diversification des marchés des entreprises, au Canada et à l'étranger en :

- a) renouvelant et bonifiant le financement accordé aux ORPEX afin d'accompagner davantage de PME dans leur démarche d'exportation;***
- b) bonifiant les enveloppes des programmes fédéraux de soutien à l'exportation, dont CanExport, afin de répondre à la demande et d'appuyer un plus grand nombre d'entreprises;***
- c) appuyant les démarches de commercialisation et d'implantation interprovinciales des PME, en complément de la levée des obstacles réglementaires;***

²⁴ Service des délégués commerciaux, *Guide du demandeur du programme : CanExport PME 2026-27*, mis à jour le 20 mai 2026, [en ligne](#).

d) renforçant les missions commerciales, les activités de maillage et l'accès à l'intelligence commerciale afin d'aider les entreprises à cibler les marchés les plus porteurs.

4. Utiliser les marchés publics comme levier de croissance et d'innovation

En 2024-2025, le gouvernement fédéral a attribué 66,9 G\$ de contrats de biens, de services et de construction, un montant appelé à augmenter avec la hausse prévue des dépenses de défense²⁵. Si leur fonction première est de répondre aux besoins opérationnels de l'État et d'assurer la prestation des services publics, les marchés publics représentent également un puissant levier de développement économique pouvant soutenir l'innovation, accélérer la commercialisation de nouvelles technologies et favoriser la croissance des entreprises canadiennes.

Une cible claire pour l'approvisionnement innovant

Pour obtenir des résultats concrets en matière de soutien à l'innovation, le gouvernement devrait fixer une cible explicite de recours à l'approvisionnement innovant. Une telle cible permettrait d'orienter les pratiques d'achat des ministères et organismes, de suivre les progrès réalisés et de donner un signal clair aux entreprises innovantes. L'objectif de consacrer au moins 5 % de la valeur des marchés publics admissibles à l'achat, au développement, à l'expérimentation et au déploiement de solutions innovantes offrirait un cadre simple et mesurable pour accélérer la commercialisation des innovations canadiennes.

Au cours des dernières années, le gouvernement a mis en place plusieurs initiatives qui vont dans cette direction. La politique « Achetez canadien », entrée en vigueur le 16 décembre 2025 et saluée par la Chambre, vise à accroître la place des fournisseurs, du contenu et des matériaux canadiens dans les approvisionnements stratégiques fédéraux. Cette politique agit principalement sur l'origine des fournisseurs, des matériaux et du contenu. Elle ne fixe toutefois pas de cible générale consacrée spécifiquement à l'achat et à la mise à l'échelle d'innovations canadiennes, ce à quoi vise la proposition de la Chambre.

De son côté, le Programme d'approvisionnement auprès des petites entreprises (PAPE) poursuit ses efforts afin d'adapter davantage les processus d'approvisionnement à la réalité des PME. Les mesures annoncées prévoient notamment des exigences plus proportionnelles à la taille des projets, des documents d'approvisionnement uniformisés, des outils numériques améliorés et des résumés d'appels d'offres en langage clair. La Chambre accueille favorablement ces initiatives, qui contribueront à réduire les coûts de conformité et les obstacles à la participation des petites entreprises aux marchés publics fédéraux.

Elle salue tout particulièrement l'intégration du principe du « une fois suffit », qui permettra aux fournisseurs de transmettre une seule fois les attestations et documents couramment exigés, puis de les réutiliser dans le cadre d'autres appels d'offres. Cette approche contribuera à réduire les doublons administratifs, à simplifier les démarches des entreprises et à faciliter leur accès aux contrats fédéraux.

Un rôle accru de l'État comme premier client de l'innovation

Le gouvernement a renforcé son appui à l'innovation par l'entremise du programme Solutions innovatrices Canada (SIC). Doté d'un financement additionnel de 79,9 M\$ sur cinq ans, ce programme vise à jumeler les besoins opérationnels des ministères fédéraux aux solutions développées par des entreprises canadiennes. En permettant au gouvernement d'agir comme premier client, SIC aide les entreprises innovantes à développer, tester, valider et commercialiser leurs technologies. Les ajustements récemment annoncés, qu'il s'agisse de points d'entrée mieux définis, d'un parcours d'approvisionnement simplifié ou d'un accompagnement en matière de propriété intellectuelle, constituent des avancées positives.

²⁵ Services publics et Approvisionnement Canada, *Simplifier l'approvisionnement fédéral pour les petites entreprises canadiennes*, document d'information, 6 juillet 2026, [en ligne](#).

La Chambre estime toutefois que le Canada gagnerait à adopter une approche plus ambitieuse. Les initiatives mises en place par le gouvernement fédéral vont dans la bonne direction, mais elles doivent maintenant s'appuyer sur des cibles claires, mesurables et suffisamment ambitieuses pour transformer les marchés publics en véritable levier d'innovation. Plusieurs administrations utilisent déjà leur pouvoir d'achat comme un outil structurant de politique économique. Au Royaume-Uni, le programme « Contracts for Innovation » permet aux organismes publics de soumettre des défis aux entreprises et de financer progressivement le développement, l'expérimentation et le déploiement de solutions innovantes. Plus de 100 organismes publics y ont déjà investi plus de 1,5 G£ par l'entremise de ce programme²⁶.

Cette orientation est d'autant plus importante que, pour plusieurs entreprises, l'accès à un premier contrat demeure l'un des principaux obstacles à la commercialisation d'une innovation. Or, certaines pratiques d'approvisionnement qui accordent encore un poids prédominant au prix d'acquisition et aux solutions déjà éprouvées favorisent souvent les solutions déjà établies au détriment des nouvelles technologies. Comme elle l'a récemment recommandé dans son livre blanc sur la prospérité du Québec, la Chambre estime que le gouvernement doit assumer davantage son rôle de premier client de l'innovation afin de soutenir l'émergence d'entreprises capables de développer, tester et commercialiser leurs solutions au Canada avant de les exporter à l'international.

Recommandation 6 : Accroître significativement la part des marchés publics fédéraux consacrée à l'innovation canadienne en :

- a) portant progressivement à au moins 5 %, d'ici 2030, la part de la valeur des marchés fédéraux admissibles consacrée à l'achat, au développement, à l'expérimentation et au déploiement de solutions innovantes canadiennes, notamment en élargissant les programmes existants;***
- b) publiant annuellement les sommes engagées, les contrats attribués, les entreprises soutenues et les résultats obtenus;***
- c) intégrant davantage de critères de qualité, de performance, de durabilité et de retombées économiques dans les processus d'approvisionnement fédéraux.***

Faciliter l'accès des PME au marché de la défense

L'augmentation des dépenses canadiennes en matière de défense ouvre des perspectives de croissance importantes pour les entreprises d'ici. Dans sa Stratégie industrielle de défense, le gouvernement fédéral prévoit consacrer près de 180 G\$ à l'approvisionnement en matière de défense d'ici 2035 et porter à 70 % la part de ces dépenses réalisée auprès d'entreprises canadiennes²⁷. Cette orientation représente une occasion unique de renforcer la base industrielle du pays, de stimuler l'innovation et de développer des capacités stratégiques durables.

Le Québec, et plus particulièrement le Grand Montréal, sont bien positionnés pour tirer parti de cette transformation. La métropole dispose d'un écosystème industriel et technologique unique au Canada. Troisième pôle mondial en aérospatiale, Montréal possède l'une des rares chaînes de valeur complètes capables de concevoir et de fabriquer un avion de A à Z. La région accueille également un écosystème reconnu en intelligence artificielle, en cybersécurité, en technologies quantiques, en sciences de la vie et en technologies à double usage. S'appuyant sur ces forces, le Québec s'est imposé comme un acteur incontournable de l'industrie canadienne de la défense, captant près de 46 % de la valeur des contrats fédéraux en aérospatiale et défense entre 2015 et 2021, tout en représentant 33 % des exportations canadiennes en défense²⁸.

Pour que les investissements prévus génèrent pleinement des retombées économiques au Canada, les entreprises doivent toutefois être accompagnées dans leur adaptation à un marché de la défense qui fonctionne selon des règles qu'elles ne maîtrisent pas encore pleinement. Les cycles d'approvisionnement

²⁶ UK Research and Innovation, *Innovate UK Contracts for Innovation*, mis à jour le 23 avril 2026, [en ligne](#).

²⁷ Ministère de la Défense nationale, *Sécurité, souveraineté, prospérité : la Stratégie industrielle de défense du Canada*, 2026, [en ligne](#).

²⁸ Montréal International, *Montréal, le choix qui s'impose pour la Banque de la défense, de la sécurité et de la résilience*, 2026, [en ligne](#).

y sont souvent longs et complexes, les besoins futurs des gouvernements ne sont pas toujours suffisamment prévisibles, et l'accès aux contrats exige des certifications, des capacités financières et une connaissance fine des processus propres à ce secteur. Pour plusieurs PME, ces exigences représentent un frein important à leur entrée dans les chaînes d'approvisionnement de la défense, même lorsqu'elles disposent de technologies, de produits ou de savoir-faire pertinents.

Dans le cadre de ses travaux sur l'avenir du secteur de la défense au Québec, la Chambre a consulté plus de 400 entreprises et organisations de l'écosystème durant l'été 2026. Les consultations ont mis en lumière plusieurs pistes d'amélioration : accroître la prévisibilité des acquisitions en communiquant plus tôt les besoins futurs du gouvernement, simplifier l'accès des PME aux contrats de défense, renforcer le recours à l'approvisionnement innovant et mettre en place des outils financiers permettant aux entreprises de réaliser les investissements requis avant l'obtention de contrats. Les acteurs consultés ont également souligné la nécessité d'un accompagnement plus structuré afin d'aider les entreprises à comprendre les exigences du marché de la défense, à s'y positionner adéquatement et à développer les capacités requises pour intégrer les chaînes d'approvisionnement du secteur. Plusieurs ont notamment mis en évidence les défis pour atteindre l'échelle recherchée par les grands donneurs d'ordres et le gouvernement.

Sur le plan du financement, la Banque de développement du Canada (BDC) a d'ailleurs mis en place une plateforme de défense dotée d'une enveloppe de 6 G\$ pour appuyer les entreprises dans le marché de la défense²⁹. C'est un pas dans la bonne direction pour accompagner les entreprises qui souhaitent pivoter vers ce secteur et saisir les opportunités qui s'y présenteront. Il faudra toutefois veiller à adapter l'offre de financement et d'accompagnement afin de répondre à la demande.

Nos consultations ont également fait ressortir que le gouvernement devrait s'appuyer sur le Programme des RIT pour soutenir les secteurs stratégiques canadiens et favoriser une plus grande participation des entreprises d'ici aux chaînes d'approvisionnement de la défense. Les missions commerciales, les activités de maillage avec les partenaires alliés et la création de mécanismes permanents de concertation entre l'industrie, les Forces armées canadiennes et le gouvernement contribueraient également à renforcer la capacité du Canada à développer des champions nationaux dans ce secteur stratégique.

Montréal comme siège pour la Banque de la défense, de la sécurité et de la résilience

Ces efforts de structuration de la filière doivent aussi s'inscrire dans une logique d'influence et de positionnement international. Au-delà de sa base industrielle et technologique, Montréal dispose d'un atout distinctif : elle est déjà la capitale internationale du Canada, avec près de 70 sièges d'organisations internationales³⁰. Cette présence institutionnelle, combinée à une place financière de premier plan, à un important bassin de capital institutionnel, à un écosystème mondialement reconnu en intelligence artificielle ainsi qu'à la concentration d'entreprises de défense et d'aérospatiale de calibre international, renforce la pertinence de la candidature montréalaise pour accueillir le siège de la future Banque de la défense, de la sécurité et de la résilience (Banque DSR).

La proximité d'une telle institution offrirait aux entreprises montréalaises et canadiennes un accès privilégié à de nouvelles sources de financement, de partenariats et d'occasions d'affaires, tout en consolidant le rôle de Montréal comme plateforme internationale au service de la sécurité économique et de la résilience des alliés du Canada. Cette candidature illustre la capacité de Montréal à jouer un rôle accru au sein du nouvel écosystème international de défense, de sécurité et de résilience.

Recommandation 7 : Faciliter la participation et la croissance des entreprises québécoises dans les marchés canadiens de la défense en soutenant la mise en place d'un parcours intégré d'accès et de préparation et en accélérant leur montée en capacité.

²⁹ Banque de développement du Canada, *Plateforme de défense BDC : Stimuler votre croissance dans le secteur de la défense*, sans date, [en ligne](#).

³⁰ Montréal international, *Montréal : siège d'organisations internationales*, sans date, [en ligne](#).

5. Miser sur les talents internationaux pour répondre au défi démographique

Dans un contexte de vieillissement démographique et de concurrence accrue pour les talents, l'immigration économique demeure un levier essentiel pour soutenir la croissance, la productivité et la compétitivité du Canada. Elle est particulièrement importante pour le Grand Montréal, dont plusieurs secteurs stratégiques continuent de faire face à des besoins de main-d'œuvre persistants.

La démographie au cœur des besoins de main-d'œuvre

D'après l'Institut de la statistique du Québec, Montréal pourrait perdre 15 % de sa population en âge de travailler (20 à 64 ans) d'ici 25 ans³¹. Pour l'ensemble de la RMR de Montréal, la baisse projetée est légèrement inférieure à 9 %. On prévoit également que 1,3 million d'emplois devront être pourvus au Québec d'ici 2034, dont 20 % par des immigrants permanents³². Ces perspectives rappellent l'importance de maintenir des politiques d'immigration qui répondent aux besoins du marché du travail et soutiennent la croissance économique.

Le Plan des niveaux d'immigration 2026-2028, présenté par le gouvernement fédéral en novembre 2025, prévoit une stabilisation des admissions de résidents permanents à 380 000 personnes par année de 2026 à 2028, tout en portant à 64 % la part de l'immigration économique à compter de 2027³³. Le gouvernement s'est également donné l'objectif de réduire la population temporaire à moins de 5 % de la population canadienne d'ici la fin de 2027 en abaissant progressivement les volumes d'étudiants internationaux et de travailleurs temporaires.

Cette réorientation s'appuie notamment sur les préoccupations exprimées par le gouvernement quant à la capacité d'accueil et à la pression exercée sur certains services publics. Pour la Chambre, ces enjeux commandent le développement d'une véritable expertise en matière de capacité d'accueil, fondée sur des données probantes et des indicateurs fiables. L'évolution du bassin de travailleurs disponibles est déjà connue. Il faut donc se doter des moyens d'accueillir les travailleurs immigrés qui répondront aux besoins de main-d'œuvre de notre économie. Une meilleure planification des besoins en logement, en infrastructures, en services publics et en intégration permettrait d'arrimer plus efficacement les politiques d'immigration aux réalités des besoins de main-d'œuvre des entreprises.

Une plus grande prévisibilité des programmes d'immigration

La Chambre constate que les nombreux changements apportés au cours des dernières années aux programmes touchant les travailleurs étrangers temporaires, les étudiants internationaux et les voies d'accès à la résidence permanente ont créé de l'incertitude pour les entreprises, les établissements d'enseignement et les candidats eux-mêmes.

La prévisibilité doit demeurer un principe central des politiques d'immigration. La Chambre a notamment exprimé ses préoccupations à l'égard des modifications successives apportées au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), notamment le resserrement du volet des postes à bas salaire, l'imposition d'un plafond de 10 % de travailleurs étrangers temporaires dans certaines entreprises et l'utilisation du taux de chômage régional comme critère d'admissibilité.

Dans plusieurs cas, ces changements ont complexifié la planification des entreprises et le parcours d'immigration de nombreux travailleurs.

³¹ ISQ, *Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, mise à jour 2026*, juillet 2026, [en ligne](#).

³² Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes, édition 2026*, 2026, [en ligne](#);

³³ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Renseignements supplémentaires relatifs au Plan des niveaux d'immigration 2026-2028*, mis à jour le 5 novembre 2025, [en ligne](#).

Une meilleure transition vers la résidence permanente

La rétention des talents déjà présents au Québec constitue l'un des moyens les plus efficaces et les plus rapides de répondre aux besoins du marché du travail. À cet égard, la Chambre salue la mesure annoncée par Ottawa le 13 mars 2026 permettant à certains travailleurs déjà établis au Québec d'obtenir un permis de travail lié à leur employeur pour une période supplémentaire pouvant atteindre 12 mois sans nouvelle évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT).

Cette mesure facilite la transition entre un statut temporaire et un statut permanent pour les travailleurs déjà sélectionnés par le Québec. Elle permet également aux entreprises de conserver des employés dont elles ont besoin tout en offrant aux travailleurs une plus grande prévisibilité quant à leur avenir.

Dans la même logique, le gouvernement fédéral devrait accélérer le traitement des dossiers pour les candidats déjà sélectionnés par le Québec afin de réduire les délais entre la sélection et l'obtention de la résidence permanente. Le prochain budget fédéral offre l'occasion de prévoir les sommes nécessaires pour améliorer la capacité de traitement, moderniser les systèmes, automatiser certaines étapes administratives et réduire les délais qui nuisent à la rétention de talents déjà intégrés au marché du travail.

Des programmes adaptés au marché du travail

Les besoins de main-d'œuvre demeurent particulièrement importants dans certains secteurs stratégiques. C'est notamment le cas de la construction, alors que les gouvernements se sont fixé des objectifs ambitieux en matière d'augmentation de l'offre de logements. Une stratégie spécifique visant à accroître l'immigration et la rétention de travailleuses et travailleurs qualifiés dans les métiers de la construction devrait être mise en place afin d'appuyer les objectifs de construction résidentielle dans le Grand Montréal et ailleurs au pays.

Par ailleurs, plusieurs paramètres du PTET gagneraient à être réévalués afin de mieux refléter la réalité du marché du travail. La Chambre encourage notamment le gouvernement à réévaluer certains paramètres du volet des postes à bas salaire – dont le recours au taux de chômage régional pour déterminer l'admissibilité, le plafond de 10 % de travailleurs étrangers temporaires dans certaines entreprises et le seuil définissant un poste à bas salaire – afin de mieux tenir compte des besoins sectoriels et régionaux et de réduire l'incertitude qui complique la planification de la main-d'œuvre.

Recommandation 8 : Assurer une planification prévisible de l'immigration économique, arrimée aux besoins du marché du travail et aux capacités d'accueil du Québec, en :

- a) **convenant avec le gouvernement du Québec d'un cadre d'échange de données sur les besoins de main-d'œuvre et les capacités d'accueil;**
- b) **prévoyant les budgets nécessaires pour accélérer le traitement des candidats sélectionnés par le Québec, moderniser et automatiser certaines étapes administratives et faciliter le maintien de leur statut de travail pendant ce traitement;**
- c) **adaptant, en concertation avec le Québec, les programmes fédéraux d'immigration temporaire aux besoins des secteurs stratégiques.**

6. Accélérer la réalisation des infrastructures stratégiques du Grand Montréal

Les infrastructures de transport, de commerce et de mobilité du Grand Montréal jouent un rôle déterminant dans la compétitivité du Canada. Porte d'entrée de l'est du pays sur les marchés mondiaux, la métropole soutient les échanges commerciaux, l'attraction d'investissements et le rayonnement économique du Canada.

Dans un contexte marqué par les tensions commerciales avec les États-Unis et la volonté de diversifier les marchés d'exportation, les grandes infrastructures économiques prennent une importance accrue. Investir dans la métropole, c'est renforcer la capacité du Canada à commercer avec le monde et à accroître sa résilience économique.

Dans cette perspective, la Chambre identifie plusieurs projets d'infrastructures prioritaires pour le Grand Montréal et le Québec. Qu'il s'agisse d'infrastructures de commerce, de transport de passagers ou de rayonnement international, ces projets contribuent directement à la compétitivité du Canada, à la diversification de ses marchés et à son intégration aux chaînes d'approvisionnement mondiales. Le gouvernement fédéral doit en faire une priorité et travailler étroitement avec le gouvernement du Québec et les municipalités concernées pour accélérer leur réalisation.

Le terminal portuaire de Contrecœur

Le Port de Montréal est un actif stratégique majeur pour le Québec et l'Ontario, générant en moyenne 2,7 G\$ de retombées économiques annuellement et soutenant plus de 37 000 emplois directs et indirects³⁴. Le nouveau terminal de Contrecœur, dont les travaux ont débuté en 2026, permettra d'augmenter d'environ 60 % la capacité de manutention de conteneurs du Port de Montréal et de renforcer directement la capacité d'exportation de l'est canadien.

La contribution de 1,16 G\$ de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) a joué un rôle de premier plan dans le démarrage du projet, permettant le début des travaux avant la conclusion d'une entente de financement avec l'exploitant privé des installations³⁵.

Les prochaines étapes devront viser la réalisation du projet dans les délais prévus et son intégration aux réseaux logistiques.

L'aéroport international Montréal-Trudeau

L'aéroport international Montréal-Trudeau constitue une infrastructure essentielle au commerce, au tourisme et à l'attraction des talents pour le Québec et l'est du Canada. En 2025, il a accueilli 22,4 millions de passagers³⁶. Aéroports de Montréal (ADM) prévoit que l'achalandage atteindra 35 millions de passagers d'ici 2035³⁷. Pour répondre à cette demande, ADM compte investir 10 G\$ dans ses infrastructures d'ici 2035, un effort auquel la BIC contribue déjà à hauteur de 1 G\$³⁸.

Compte tenu de l'ampleur des investissements à réaliser, la Chambre accueille favorablement la volonté du gouvernement fédéral de revoir la gouvernance des administrations aéroportuaires et le régime des loyers versés à Ottawa. Le modèle découlant du bail conclu avec Transport Canada en 1992 et fondé sur le versement de redevances par les exploitants limite leur capacité à entretenir, moderniser et développer leurs infrastructures. La Chambre estime qu'une plus grande part des revenus générés par les aéroports devrait être réinvestie dans leurs installations afin d'améliorer leur connectivité, leur compétitivité et leur contribution au développement économique du Canada.

Cette réforme des loyers aéroportuaires et la possibilité de diversifier les sources de revenus pour financer les investissements d'ADM constituent une prochaine étape importante pour soutenir le développement de l'aéroport international Montréal-Trudeau.

³⁴ Port de Montréal, *Impact social et économique*, sans date, [en ligne](#).

³⁵ Banque de l'infrastructure du Canada (BIC), *Terminal portuaire à Contrecœur*, sans date, [en ligne](#).

³⁶ Aéroports de Montréal (ADM), *ADM annonce ses résultats financiers annuels pour 2025*, 30 mars 2026, [en ligne](#).

³⁷ ADM, *Projets d'avenir*, sans date, [en ligne](#).

³⁸ BIC, *Soutien de la BIC à la transformation de l'aéroport international Montréal-Trudeau*, 16 juillet 2026, [en ligne](#).

Le train à grande vitesse Alto

La Chambre demeure également favorable au projet de train à grande vitesse Alto entre Québec et Toronto. Au-delà des gains en mobilité, cette infrastructure contribuera à renforcer les liens économiques du corridor Québec-Toronto, à améliorer la productivité et à soutenir les objectifs de transition énergétique.

Le gouvernement fédéral devra maintenant confirmer rapidement les prochaines étapes du projet et assurer la réalisation du segment Québec-Montréal dès les premières phases de déploiement.

Le Palais des congrès

Montréal est la première destination des Amériques pour les congrès internationaux³⁹. Le Palais des congrès constitue la clé de voûte de ce leadership, ayant accueilli 281 événements en 2025, pour des retombées économiques de 277 M\$ et près de 940 000 visiteurs⁴⁰.

Toutefois, la capacité actuelle des installations limite désormais son potentiel de croissance et le Palais des congrès doit refuser environ 75 événements par année⁴¹. Le projet de modernisation permettrait d'ajouter plus de 13 000 m² d'espaces et de porter les dépenses touristiques associées à près de 500 M\$ annuellement⁴².

Dans un contexte de concurrence accrue pour l'accueil de congrès internationaux, il est essentiel que Montréal dispose d'infrastructures à la hauteur de ses ambitions pour maintenir son leadership. Alors que le gouvernement du Québec a annoncé son intention de faire avancer le projet en juin 2026, la Chambre estime qu'il s'agit d'une occasion pour le gouvernement fédéral de démontrer son appui à une infrastructure stratégique pour l'attractivité internationale et le rayonnement économique de Montréal. Cette participation s'inscrirait d'ailleurs dans la continuité des investissements fédéraux déjà réalisés ailleurs au pays, notamment pour l'agrandissement du BMO Centre de Calgary, qui a bénéficié d'une contribution de 166,6 M\$⁴³.

La Chambre s'attend donc à ce que le gouvernement fédéral participe au montage financier du projet de modernisation du Palais des congrès de Montréal une fois le plan d'affaires développé.

Les capitaux institutionnels comme catalyseurs de l'investissement privé

La réalisation des grandes infrastructures économiques nécessite des investissements considérables. Dans ce contexte, des institutions comme la Banque de l'infrastructure du Canada jouent un rôle important dans la mobilisation des capitaux privés et l'accélération de la réalisation de projets structurants.

La Chambre accueille donc favorablement la volonté du gouvernement fédéral de porter à 45 G\$ les sommes gérées par la Banque de l'infrastructure du Canada⁴⁴. L'expérience récente du terminal de Contrecoeur illustre bien l'impact que peuvent avoir de telles interventions pour faire avancer des projets stratégiques. Dans un contexte de forte concurrence pour les investissements, les capitaux institutionnels doivent continuer de jouer ce rôle de catalyseur afin d'accélérer la réalisation d'infrastructures essentielles à la compétitivité et à la croissance de l'économie canadienne.

³⁹ Palais des congrès de Montréal, *Montréal demeure la référence des Amériques pour les réunions internationales*, 2 juillet 2026, [en ligne](#).

⁴⁰ Palais des congrès de Montréal, *Tourisme d'affaires 2025 : une performance remarquable pour Montréal et le Québec*, 27 janvier 2026, [en ligne](#).

⁴¹ La Presse, *Le projet d'agrandissement du Palais des congrès relancé*, mis à jour le 1^{er} juin 2026, [en ligne](#).

⁴² Palais des congrès de Montréal, *Développement économique et touristique : le gouvernement Fréchette avance avec la modernisation du Palais des congrès de Montréal*, 1^{er} juin 2026, [en ligne](#).

⁴³ City of Calgary, *Priority Capital Projects: BMO Centre Expansion*, sans date, [en ligne](#).

⁴⁴ Gouvernement du Canada, *Un Canada fort : Budget 2025*, novembre 2025, [en ligne](#).

Recommandation 9 : Soutenir la réalisation des infrastructures stratégiques du Grand Montréal et du Québec afin de renforcer la compétitivité, la diversification des marchés et la sécurité énergétique du Canada en :

- a) veillant, en collaboration avec le gouvernement du Québec et les municipalités concernées, à la réalisation rapide des projets structurants de la métropole – notamment le terminal portuaire de Contrecoeur, la modernisation de l'aéroport international Montréal-Trudeau et le train à grande vitesse Alto – et en appuyant financièrement l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal;**
- b) mobilisant davantage les capitaux institutionnels et en renforçant le rôle de la Banque de l'infrastructure du Canada comme catalyseur de capitaux privés;**
- c) établissant, avec le gouvernement du Québec et les municipalités concernées, un mécanisme de coordination des grands projets métropolitains afin d'accélérer les autorisations, dans le respect des compétences de chaque ordre de gouvernement.**

Investir dans le développement et le maintien des infrastructures urbaines

La croissance économique du Grand Montréal repose non seulement sur la réalisation de grands projets d'infrastructures, mais également sur la capacité des gouvernements à maintenir et à développer les infrastructures urbaines qui soutiennent la mobilité, la construction de logements et la qualité des services publics.

À cet égard, la Chambre accueille favorablement les ententes conclues en juin 2026 entre les gouvernements du Canada et du Québec. Celles-ci prévoient près de 10 G\$ d'investissements sur dix ans dans les transports collectifs, les infrastructures publiques, l'enseignement supérieur et la santé. Ces ententes étaient attendues depuis longtemps et permettront d'accélérer plusieurs projets structurants pour le Québec. Elles offriront également une meilleure prévisibilité aux municipalités et aux sociétés de transport dans la planification de leurs investissements.

La Chambre souligne particulièrement l'importance des investissements annoncés dans les transports collectifs. Des projets comme le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, le tramway de Québec ainsi que les investissements destinés au maintien et à la modernisation des réseaux existants contribueront à améliorer la mobilité.

Pour maximiser ces retombées, le transport collectif doit toutefois s'inscrire dans un environnement qui favorise sa compétitivité modale et sa viabilité financière à long terme. À ce titre, le maintien et la modernisation des réseaux existants, notamment ceux de la Société de transport de Montréal (STM), doivent demeurer une priorité partagée par les gouvernements. La STM évalue son déficit en maintien des actifs à 7 G\$, une somme qui pourrait atteindre 9 G\$ d'ici 2030 si la tendance se maintient⁴⁵. Dans ce contexte, le gouvernement fédéral doit demeurer au rendez-vous, en partenariat avec le gouvernement du Québec, pour financer à la fois le maintien des infrastructures de transport collectif et le développement de projets structurants – comme le Projet structurant de l'est –, qui sont essentiels à la compétitivité et à la qualité de vie de la métropole.

Des infrastructures municipales pour accélérer la construction de logements

La crise du logement demeure l'un des principaux défis économiques et sociaux auxquels fait face le Grand Montréal. Bien que le marché locatif se soit légèrement détendu en 2025 grâce à l'arrivée de nouveaux logements, l'abordabilité demeure un enjeu majeur. Selon les dernières données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, les loyers ont augmenté de 7,2 % dans la région métropolitaine et les logements les plus abordables demeurent particulièrement rares⁴⁶.

⁴⁵ Société de transport de Montréal, *Budget 2026 et PI 2026-2035 de la STM: La STM maintient son offre de service, effectue des compressions budgétaires et appelle au financement du maintien des actifs*, 9 janvier 2026, [en ligne](#).

⁴⁶ Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Rapport sur le marché locatif 2025, 2026*, [en ligne](#).

La Chambre salue les différentes initiatives mises en place par le gouvernement fédéral pour stimuler la construction résidentielle, notamment l'élargissement du Programme de prêts pour la construction d'appartements ainsi que les investissements destinés au logement hors marché.

Toutefois, l'augmentation de l'offre de logements ne dépend pas uniquement de la capacité à financer les projets résidentiels. Le développement de nouveaux quartiers repose d'abord sur la capacité des municipalités à financer les infrastructures nécessaires pour les accueillir. Réseaux d'aqueduc et d'égouts, rues, trottoirs, équipements collectifs représentent souvent le principal frein à la mise en chantier de nouveaux développements. Dans plusieurs cas, les projets résidentiels sont prêts à aller de l'avant, mais les infrastructures permettant leur réalisation ne le sont pas.

Les secteurs Bridge-Bonaventure et Namur-Hippodrome

Le Grand Montréal dispose de secteurs de développement particulièrement stratégiques, notamment Bridge-Bonaventure et Namur-Hippodrome.

À eux seuls, ces deux secteurs présentent un potentiel d'environ 35 000 nouveaux logements et pourraient accueillir des dizaines de milliers de nouveaux résidents. Leur développement représente une occasion unique d'augmenter l'offre résidentielle tout en construisant des milieux de vie complets à proximité des réseaux de transport collectif.

La Chambre salue les récents investissements fédéraux annoncés pour soutenir certaines infrastructures nécessaires à ces secteurs, notamment les sommes accordées dans le cadre du Fonds pour le développement des collectivités du Canada ainsi que la participation du gouvernement fédéral au premier projet résidentiel d'envergure du secteur Bridge-Bonaventure.

Ces investissements constituent une étape importante, mais des besoins significatifs demeurent. La réalisation de ces quartiers exige d'importants investissements dans les infrastructures publiques, notamment les réseaux d'aqueduc et d'égouts, les rues, les espaces publics et les équipements collectifs. Pour le seul secteur de Bridge-Bonaventure, ces infrastructures sont évaluées à 440 M\$⁴⁷. Or, les municipalités doivent déjà composer avec des besoins croissants en maintien d'actifs, ce qui limite leur capacité à financer seules de nouveaux développements d'une telle ampleur. À cet égard, le volet de prestation directe du Fonds pour bâtir des collectivités fortes offre une avenue prometteuse pour financer des projets ciblés d'infrastructures communautaires, ce qui pourrait directement soutenir le développement des secteurs montréalais à fort potentiel.

Dans son rapport sur l'avenir du secteur Bridge-Bonaventure publié en 2024, la Chambre soulignait la nécessité de revoir les modes de financement des infrastructures publiques afin d'accélérer la mise en œuvre de grands projets résidentiels. Elle proposait notamment la création d'une société à but non lucratif qui serait mandatée pour livrer ces infrastructures publiques et habilitée à émettre une dette – ce que la Ville ne peut faire – qui serait couverte par les nouvelles valeurs foncières liées au développement immobilier du secteur. Une telle approche permettrait de réaliser plus rapidement les travaux nécessaires tout en réduisant la pression exercée sur les finances municipales.

Une gestion rigoureuse et harmonisée des actifs

Les investissements en nouvelles infrastructures doivent s'accompagner d'une meilleure gestion des actifs. Les déficits de maintien observés dans plusieurs réseaux de transport, infrastructures municipales et équipements publics démontrent l'importance d'adopter une approche plus préventive afin d'éviter une dégradation graduelle des actifs et une hausse des coûts de réfection à long terme.

À cet égard, la Chambre estime que le gouvernement fédéral devrait convenir avec le gouvernement du Québec d'exigences harmonisées de gestion des actifs et de suivi de l'état des infrastructures pour les

⁴⁷ CCMM, *Bridge-Bonaventure : un grand projet emballant qui pourrait démarrer très rapidement et répondre à la crise de l'habitation*, 19 avril 2024, [en ligne](#).

projets cofinancés, en évitant les dédoublements administratifs. Une telle approche permettrait de mieux planifier les investissements, de limiter l'accumulation des déficits de maintien des actifs et de maximiser les retombées des fonds publics investis.

Recommandation 10 : Appuyer, en partenariat avec le gouvernement du Québec, les infrastructures nécessaires à la mobilité et à l'augmentation de l'offre de logements dans le Grand Montréal en :

- a) soutenant le maintien et la modernisation des infrastructures de transport collectif, notamment celles de la STM;**
- b) accélérant le financement des infrastructures urbaines montréalaises via le volet de prestation directe du Fonds pour bâtir des collectivités fortes et en soutenant la mise en place des modèles de financement innovants nécessaires au développement des secteurs Bridge-Bonaventure et Namur-Hippodrome;**
- c) convenant avec le gouvernement du Québec d'exigences harmonisées de gestion des actifs et de suivi de l'état des infrastructures pour les projets cofinancés, en évitant les dédoublements administratifs.**

7. Assurer la vitalité du centre-ville et de son cœur créatif

Le centre-ville de Montréal constitue l'un des principaux pôles économiques du pays. Il concentre plus de 300 000 emplois et se situe au cœur de la région administrative de Montréal, qui génère 34,4 % du PIB québécois⁴⁸. On y retrouve des milliers d'entreprises, de nombreux sièges sociaux ainsi que des établissements d'enseignement, culturels et internationaux majeurs. Le centre-ville joue également un rôle déterminant pour l'attractivité touristique, culturelle et internationale de la métropole. Sa performance économique entraîne donc des répercussions bien au-delà de son territoire.

Une approche à long terme pour soutenir le centre-ville

L'importance stratégique du centre-ville justifie une approche de développement à long terme fondée sur la prévisibilité et la concertation. Les enjeux auxquels il est confronté, qu'il s'agisse de l'itinérance, de la mobilité, de l'adaptation de l'offre urbaine ou encore de son attractivité économique et touristique, s'inscrivent dans un horizon qui dépasse largement les cycles budgétaires annuels.

Les résultats du dernier coup de sonde de la Chambre sur l'organisation du travail démontrent d'ailleurs à quel point l'expérience urbaine influence la fréquentation du centre-ville. Plus de la moitié des répondants indiquent avoir davantage recours au télétravail en raison des chantiers, tandis que 60 % affirment ressentir un sentiment d'insécurité lorsqu'ils s'y déplacent⁴⁹. Ces résultats illustrent l'importance d'agir simultanément sur l'environnement urbain, la mobilité et les enjeux sociaux afin de préserver l'attractivité du cœur économique de la métropole.

Dans ce contexte, les réponses aux défis du centre-ville ne peuvent reposer sur des interventions ponctuelles ou des sources de financement temporaires. Qu'il s'agisse d'améliorer la mobilité, de poursuivre les efforts d'animation et de revitalisation, de coordonner les grands chantiers ou de renforcer la réponse à l'itinérance, ces enjeux nécessitent des investissements soutenus et une coordination durable entre les différents partenaires. La Chambre estime qu'une entente décennale réunissant le gouvernement du Canada, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec avec les partenaires privés et institutionnels permettrait d'assurer un financement stable et prévisible, de mieux coordonner les interventions et de concentrer les efforts autour de priorités communes. Une telle approche donnerait au centre-ville les moyens de renforcer durablement sa vitalité économique, son attractivité et la qualité de l'expérience offerte aux travailleurs, aux résidents et aux visiteurs.

⁴⁸ ISQ, *Produit intérieur brut régional par industrie au Québec*, édition 2025, Québec, septembre 2025, [en ligne](#).

⁴⁹ CCM, *Organisation du travail dans le Grand Montréal : les chantiers et l'insécurité sont des obstacles persistants au retour au bureau*, 11 août 2025, [en ligne](#).

Faire face à la crise de l'itinérance

L'attractivité du centre-ville est mise à l'épreuve par plusieurs défis liés à la mobilité, à la coordination des chantiers et à l'évolution des besoins urbains.

Parmi les principaux défis, l'itinérance occupe une place grandissante. Le phénomène s'est accentué au cours des dernières années et s'accompagne de besoins de plus en plus complexes en matière d'hébergement, de santé, de santé mentale et d'accompagnement social.

Cette pression se fait sentir partout au Québec. Selon le plus récent dénombrement, 12 077 personnes étaient en situation d'itinérance visible en 2025, en hausse de 20 % par rapport à 2022⁵⁰.

Le Grand Montréal n'échappe pas à cette tendance. Bien que la croissance du phénomène ait été plus marquée dans les couronnes nord et sud, notamment à Laval (+60 %) et dans les Laurentides (+73 %) entre 2022 et 2025, Montréal demeure l'épicentre de l'itinérance au Québec. La métropole compte désormais plus de 5 000 personnes en situation d'itinérance visible et continue d'assumer une part importante des besoins en matière d'hébergement et de services de proximité.

Si l'itinérance touche désormais l'ensemble du territoire montréalais, ses effets demeurent particulièrement visibles au centre-ville, où se concentrent les activités économiques, commerciales, touristiques, culturelles et institutionnelles de la métropole. Cette réalité entraîne des répercussions sur l'expérience urbaine des travailleurs, des résidents et des visiteurs, tout en exerçant une pression croissante sur les organismes communautaires et les services de proximité.

Face à l'ampleur du phénomène, la Ville de Montréal ne peut agir seule. Bien qu'elle joue un rôle central de coordination, une réponse durable à l'itinérance exige une mobilisation concertée des gouvernements du Québec et du Canada, en étroite collaboration avec les organismes communautaires qui interviennent sur le terrain.

Un écosystème culturel à consolider pour soutenir l'attractivité de la métropole et du Québec

La culture constitue l'un des principaux moteurs de l'attractivité, de la vitalité et du rayonnement international de Montréal. Elle contribue à la qualité de vie des citoyens, à l'animation des quartiers, à l'attractivité touristique de la métropole et à sa capacité d'attirer des talents, des étudiants et des investissements.

Au-delà de son apport social et identitaire, la culture représente également un secteur économique de taille. Selon une étude de la Chambre, les industries créatives génèrent une contribution directe de 9,2 G\$ dans le Grand Montréal, soit près de 6 % du PIB métropolitain⁵¹. L'écosystème culturel rassemble également plus de 91 000 travailleurs culturels, dont environ 20 900 artistes professionnels.

Le secteur des arts et de la culture contribue grandement à l'attractivité touristique du Grand Montréal. Avec les grands événements, les festivals, les activités sportives et l'offre gastronomique, le secteur participe à faire de Montréal une destination recherchée tout au long de l'année. Le bilan mi-annuel 2026 de Tourisme Montréal témoigne d'ailleurs d'une forte croissance de la demande touristique et laisse entrevoir une année record pour la métropole⁵². Les industries culturelles et créatives demeurent au cœur de cette proposition de valeur distinctive.

Dans ce contexte, la Chambre salue le renouvellement de la participation du gouvernement fédéral à l'initiative Montréal, métropole culturelle. Cette décision répond à l'une des recommandations formulées dans le cadre des consultations menées par la Chambre auprès du milieu culturel et artistique en 2024⁵³. En réunissant la Ville de Montréal, les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que plusieurs

⁵⁰ Ministère de la Santé et des Services sociaux, *L'itinérance visible au Québec et son évolution - Résultats préliminaires de l'exercice du dénombrement 2025*, mis à jour le 9 avril 2026, [en ligne](#).

⁵¹ CCMM, *Montréal, métropole culturelle : Protéger et développer nos atouts culturels*, 25 octobre 2024, [en ligne](#).

⁵² Tourisme Montréal, *Bilan de mi-saison de Tourisme Montréal : la métropole sur une trajectoire record*, 12 août 2026, [en ligne](#).

⁵³ CCMM, *Montréal, métropole culturelle : Protéger et développer nos atouts culturels*, 25 octobre 2024, [en ligne](#).

partenaires culturels et économiques, cette alliance favorise la concertation autour d'une vision commune du développement culturel de la métropole. Elle s'inscrit dans la continuité d'initiatives structurantes ayant contribué à transformer durablement Montréal, notamment la création du Quartier des spectacles.

Malgré ces forces, l'écosystème culturel montréalais demeure fragilisé. La hausse des coûts d'exploitation, l'évolution des habitudes de fréquentation et la précarité persistante des artistes ainsi que des travailleurs culturels mettent sous pression les modèles d'affaires du secteur. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le revenu médian des artistes ne s'élève qu'à 17 400 \$, soit environ la moitié de celui des travailleurs de la métropole⁵⁴. La forte proportion de travailleurs autonomes et l'accès limité à plusieurs mécanismes de protection sociale accentuent également cette vulnérabilité.

Or, la capacité de Montréal à demeurer une métropole culturelle de premier plan repose sur la capacité de ses travailleurs culturels à vivre de leur métier et à poursuivre leur pratique dans des conditions adéquates. Dans son étude de 2024, la Chambre recommandait déjà d'adapter le filet social aux réalités du travail culturel. Malgré une prise de conscience grandissante de cet enjeu, peu d'avancées structurantes ont été réalisées depuis. Une meilleure protection des artistes et des travailleurs culturels demeure pourtant essentielle pour assurer la pérennité du secteur, soutenir la création et préserver l'un des principaux atouts de Montréal en matière d'attractivité et de rayonnement.

Recommandation 11 : Renforcer durablement la vitalité économique, sociale et culturelle du centre-ville de la métropole francophone en :

- a) concluant une entente décennale avec la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec afin d'assurer un financement stable et prévisible du centre-ville;***
- b) augmentant, en partenariat avec le gouvernement du Québec et les municipalités concernées, la contribution fédérale à une réponse durable à la crise de l'itinérance dans le Grand Montréal;***
- c) consolidant la place de Montréal et du Québec comme pôles culturels, notamment en adaptant le régime d'assurance-emploi aux réalités des artistes et des travailleurs culturels.***

Conclusion

Dans un contexte économique marqué par une croissance modeste, une incertitude commerciale persistante, une concurrence accrue pour les investissements et une marge de manœuvre budgétaire limitée, le budget fédéral de 2026 doit permettre de renforcer les conditions de la prospérité canadienne. Les recommandations formulées par la Chambre visent à préserver la marge de manœuvre budgétaire du Canada, à améliorer l'environnement d'affaires et à faire des leviers fédéraux – fiscalité, réglementation, marchés publics, immigration, commerce et infrastructures – de véritables outils de croissance.

Ces recommandations prolongent la vision économique présentée dans le livre blanc de la Chambre et s'appuient sur une démarche ayant mobilisé plus de 1 000 répondants, une soixantaine d'experts et plus de 50 dirigeants et acteurs de la société civile. Elles ne se limitent pas à une série de demandes de dépenses. En améliorant l'efficacité de l'État, en réduisant le fardeau réglementaire et en mobilisant plus efficacement les marchés publics et les capitaux privés, le gouvernement peut stimuler l'investissement et la productivité, élargir sa base de revenus et dégager durablement la marge de manœuvre nécessaire au financement de ses priorités.

Le Grand Montréal est au cœur de cette ambition. En appuyant ses secteurs stratégiques, ses infrastructures, son centre-ville et son écosystème culturel, le gouvernement fédéral contribuera directement à la croissance du Québec et du Canada.

⁵⁴ *Idem.*